VILLE DE ROYAN



DECISION

Concernant la fixation d'un tarif pour la vente d'affiches au Musée de ROYAN =°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer à 5,00 € le tarif pour la vente d'une affiche (voir fiche ci-jointe) au Musée de ROYAN.
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 fonction 322 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 14 novembre 2017

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 17 novembre 2017 Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH

Stock affiches Musée

date expo.	Affiches	à vendre	gratuit
2008	Couzinet	120	21
2008/2009	Maresté	2	0
2009	Vues entendues	20	14
2009	Royan en gravures	50	20
2010	je reviensPontaillac	270	30
2011	Cordouan	3	0
2011/2012	Colette Enard	120	23
2012	Notre Dame	70	25
2012/2013	Marsaudon	120	24
2013	l'aventure des objets	60	20
2013/2014	photo. Recontruction	30	12
2014	Picasso	29	0
2014/2015	10 ans du musée	30	20
2015	Braun	100	20
2015/2016	Guerre et plage	60	40
2017	Nouvelle Calédonie		
	le néolithique	30	20
	Barthelémy Gautier	30	20
	Festival Art Contemporain	20	8